9AB 5159

PROTEC BTP

Société Anonyme à Directoire et Conseil de surveillance au capital de 28.140.200 €
Siège social : 56 rue Violet
75015 PARIS
411 360 472 RCS PARIS

EXTRAIT DU

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

DE PROTEC BTP

13 SEPTEMBRE 2007

Le 13 septembre 2007, à 15 heures, les membres du Conseil de surveillance de la société PROTEC BTP se sont réunis au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....

- Remplacement du président du Conseil de surveillance

.....

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Philippe MARIE-JEANNE, Conseiller et Président,
- Alain BLANCHARD, Conseiller et Vice-président,
- La SMABTP, représentée par Emmanuel EDOU,
- L'AUXILIAIRE, représentée par Michel LOPEZ,
- La SAF BTP IARD, représentée par Philippe DONDANA,
- La CAMBTP, représentée par Jean-Michel GALEA

Greffe du Tribunal de Commerce de Paris
29 OCT. 2007
95776
N° de dépôt :

Est absente et excusée :

- la MUTUELLE DU MANS ASSURANCES IARD,

Assistent également à la réunion :
- les membres du Directoire : Chantal BOULAY, Robert PERRAMANT (Président du Directoire) et Eric GUILLAUME,
- Guy RUFFIER (MAAF).

Philippe MARIE-JEANNE préside la séance en sa qualité de Président du Conseil de surveillance. Il constate que six membres sont présents ou représentés et que le Conseil peut valablement délibérer.

Il rappelle que le procès-verbal de la réunion du 20 juin 2007 a été adressé à tous les membres du Conseil et il le soumet à leur approbation qui est acquise à l'unanimité..

Philippe MARIE-JEANNE annonce alors qu'il a le regret de présenter sa démission de la présidence du Conseil de PROTEC BTP à effet de ce jour car l'évolution de sa carrière professionnelle l'appelle dans une autre compagnie d'assurance en dehors du Groupe SMA BTP. En tant que représentant de la SMABTP, Emmanuel EDOU propose que Georges CIOTTI, directeur des opérations d'assurance de SMABTP qui a notamment en charge les partenariats et la gestion pour compte, succède à Philippe Marie-Jeanne à la présidence ; celui- ci étant disposé à lui céder sa participation dans PROTEC BTP.

Le Conseil prend acte de ces informations et Emmanuel EDOU tient à souligner la collaboration appréciée de Philippe MARIE-JEANNE tant au sein du conseil de PROTEC BTP qu'au sein du Groupe SMABTP ce dont il est chaleureusement remercié.

Georges CIOTTI est agréé à l'unanimité par le Conseil, conformément à l'article 2 – 11.1 alinéa 2 des statuts, en qualité d'actionnaire.

Enfin, il est pourvu au remplacement de Philippe MARIE-JEANNE. A l'unanimité, le Conseil nomme Georges CIOTTI membre du Conseil de surveillance et l'élit en qualité de Président à compter du 14 septembre 2007.

.....

Certifié conforme à l'original par
Georges CIOTTI
Paris, le 16 octobre 2007